

# MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

## Préavis municipal N° 9 / 2020

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 84 et suivants du Règlement pour le Conseil Communal, nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement pour 2021.

Le présent préavis est composé d'un dossier comprenant :

- le budget de fonctionnement détaillé par comptes et notes explicatives ;
- le tableau comparatif (annexe 1) entre les comptes 2019 et les budgets 2020 et 2021 ;
- le plan des investissements réactualisé et portant sur les années 2021 à 2025 (annexe 2) conformément à l'article 91 du Règlement pour le Conseil Communal.

#### 1. REVENUS

L'évaluation des rentrées fiscales est toujours un exercice délicat, dans la mesure également où le résultat de certains exercices peut être influencé par des rattrapages de taxation. Il est également compliqué par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la réforme fiscale RIE III, avec comme impact une diminution du taux d'imposition des personnes morales, qui a passé de 8 % à 3,33 %, mais dont les effets concrets pour notre Commune ne sont toujours pas connus à ce jour. Un autre élément est venu rendre plus difficile encore l'appréciation des perspectives, à savoir la pandémie Covid-19, qui a semble-t-il déjà eu un impact important sur certaines entreprises.

Cela dit, pour 2020, les rentrées fiscales devraient a priori être proches de ce qui est budgétisé, cela tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. L'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation devraient également être proches du budget ; rappelons cependant à nouveau que la moitié doit en être restituée au Canton au titre du financement de la facture sociale. Le solde net de la péréquation et de la réforme policière 2019 se monte à CHF 1'197'257.- en faveur du Canton. Une partie significative du résultat de l'exercice 2020 devra ainsi, comme prévu, être affectée à la participation solidaire, à la facture sociale et à la péréquation. Cela dit, le résultat de l'exercice 2020 devrait ainsi, tous autres facteurs pris en compte, être relativement proche de ce qui a été budgétisé, soit un déficit de l'ordre de CHF 309'200.- . Il pourrait même être légèrement meilleur.

Pour 2021 et au vu des données connues au moment de l'élaboration du budget, la Municipalité a décidé de tenir compte des éléments suivants, prenant en compte un taux d'imposition inchangé de 67 :

- Pour les personnes physiques, rentrées fiscales en légère augmentation, soit CHF 4'050'000.- contre CHF 3'920'000.- au budget 2020 ;
- rentrées fiscales en recul pour les personnes morales, cela compte tenu des projections faites sur la base des rentrées 2020 et de l'entrée en vigueur de RIE III, mais surtout en prenant en considération l'impact probable de la pandémie Covid-19. Comme indiqué lors de la présentation des derniers budgets, la zone industrielle apporte désormais des recettes fiscales directes (impôt sur le bénéfice et impôt foncier), mais également des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers et sur les frontaliers) ;
- pour les impôts conjoncturels, la Municipalité a retenu des montants similaires à ceux du budget 2020 et rappelle à nouveau qu'une partie des rentrées conjoncturelles doit, depuis 2011, être rétrocédée au Canton à titre de financement partiel de la facture sociale : c'est l'objet du chiffre 720.3513.

## 2. CHARGES

Il faut relever d'emblée que la Municipalité, tout comme les années précédentes, a renoncé à toute dépense "extraordinaire" dans le cadre du budget 2021.

Comme pour ces dernières années, le budget présenté ne comprend dès lors que des dépenses indispensables au bon fonctionnement de la Commune, à l'entretien des bâtiments et du domaine communal en général. D'éventuels projets de plus grande envergure, qui ressortent du plan des investissements, feront l'objet de préavis spécifiques.

Les seules dépenses non indispensables, d'un montant limité, tendent à maintenir une vie associative dans notre village, sous la forme d'un soutien aux sociétés locales.

Le montant facturé par l'Etat dans le cadre de la réforme policière est à nouveau en hausse. Le montant facturé au titre de la facture sociale poursuit son ascension continue, voire irrésistible : il passe de CHF 1'292'000.- à CHF 1'897'000, soit une augmentation de plus de 46 % ! Cette augmentation s'explique par la hausse globale des charges cantonales, mais également par l'amélioration de la santé financière de notre Commune. La valeur du point d'impôt a en effet passé de CHF 57'813.- en 2014 à CHF 61'379.- en 2015, puis à CHF 64'928.- en 2016, à CHF 69'489.- en 2017, à CHF 77'893.- en 2018 et enfin à CHF 87'926.- en 2019. Concrètement, cela signifie que nos recettes fiscales liées aux impôts conjoncturels ont augmenté de CHF 672'211.- entre 2018 et 2019 (CHF 10'033.- x 67 points d'impôts). Compte tenu du système péréquatif, et notamment du principe de l'écêtement, la croissance de notre participation à la facture sociale CHF 605'000.- et de la péréquation CHF 308'000.- dépasse ainsi l'augmentation de nos recettes.

Le coût de l'enseignement primaire et secondaire est relativement stable. Il est de CHF 750'300.- contre CHF 769'000.- au budget 2020.

Le montant facturé par l'Etat pour les transports publics est en léger recul, mais l'impact de la pandémie n'est pas pris en compte.

1. La rubrique fonds de péréquation s'explique comme il suit : nous alimentons le fonds de péréquation à hauteur de CHF 1'759'000.- et nous recevons en retour CHF 229'000.- ; le résultat net de péréquation budgétisé est ainsi de l'ordre de CHF 1'530'000.- (contre CHF 1'222'000.- au budget 2020). Là aussi, cette augmentation s'explique par l'amélioration de la santé financière de notre Commune.

2. La Municipalité relève que le report de charges sur les communes se poursuit inexorablement. Elle ne se berce pas d'illusions ; la tendance de fond reste à une hausse constante des charges, et notamment de la facture sociale, dont l'impact continuera à augmenter ces prochaines années. De plus, l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt, globalement positive, nous pénalise en termes de péréquation et de facture sociale.

### 3. RESULTAT

La marge brute d'autofinancement est négative, à hauteur de CHF 501'700.- . Le déficit prévu, après amortissements et mouvements des fonds (voir annexe 1), notamment prélèvement de CHF 400'000.- sur le fonds d'égalisation du résultat, s'élève à CHF 713'000.- . Il pourra être absorbé par un prélèvement sur le capital et/ou le fonds d'égalisation, qui s'élevaient respectivement au 31.12.2019 à CHF 140'962.32 et à CHF 812'700.- . La Municipalité rappelle que le fonds d'égalisation et le capital sont couverts par des liquidités.

### 4. INVESTISSEMENTS

Les investissements nets du Patrimoine Administratif se monteront à CHF 980'000.- (annexe 2).

### 5. ENDETTEMENT ET FINANCEMENT

Au 1er janvier 2021, l'endettement net devrait s'élever à environ 5,4 millions et au 31 décembre 2021 à environ 6,9 millions.

Son financement, pour les crédits en cours, sera assuré comme il suit :

#### BUDGET 2021

Emprunts autorisés et utilisés dès 1990	Séparatif	CHF	1 500 000
Emprunts autorisés et utilisés dès 1997	Salle de sports	CHF	2 800 000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2005	Maison de commune	CHF	264 000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2009	Construction garderie	CHF	770 000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2009	Rénovation grande salle	CHF	1 350 000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2012	Ch.Fontaine, carr. grande salle, préau	CHF	196 000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2012	Réseau routier	CHF	1 185 000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2013	Remplacement conduites d'eau	CHF	400 000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2014	Remplacement conduites d'eau	CHF	1 000 000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2016	Remplacement conduites d'eau	CHF	400 000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2018	Bâtiment polyvalent	CHF	2 000 000
Emprunt prévu en 2021	Skate parc	CHF	230 000
Emprunt prévu en 2021	Remplacement routes/conduites eau	CHF	500 000
Emprunt prévu en 2021	Rénovation grande salle, bâtiment pol.	CHF	150 000
<b>TOTAL Emprunts en cours</b>		<b>CHF</b>	<b>12 745 000.00</b>
Crédit autorisé en compte courant		CHF	1 000 000.00
		CHF	13 745 000.00
Emprunts remboursés au 31.12.2021		CHF	3 919 500.00
<b>Solde des crédits à disposition</b>		<b>CHF</b>	<b>9 825 500.00</b>

(si plan des investissements respecté)

Ainsi donc, à fin 2021, si toutes les prévisions budgétaires se confirment, le solde sur disponible devrait être en dessous de CHF 2'000'000.-. Les liquidités provenant de revenus affectés de la zone industrielle sont déposées sur un compte courant à part. La Municipalité rappelle qu'il existe un crédit autorisé d'un million en compte-courant, auquel elle n'envisage pas de recourir.

## 6. CONCLUSION

Comme par le passé, ce budget a été établi avec rigueur. Nous osons espérer une légère progression des recettes fiscales et obtenir ainsi un meilleur résultat.

La Municipalité précise expressément que le déficit sera assumé par le capital et/ou le fonds d'égalisation du résultat, ce qui permettra cas échéant de présenter un résultat comptable équilibré.

Nous vous prions donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 9/2020 du 9 novembre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE


d'approuver le budget de fonctionnement pour 2021 présentant un total de revenus de CHF 8'286'900.- et un total de charges de CHF 8'999'900.-, le déficit de CHF 713'000.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Nous vous remercions vivement de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



*O. Duperrut* *S. Böhlen*  
O. Duperrut S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 9 novembre 2020

Dossier traité par O. Berthoud